

Règlement intérieur de l'AS

- L'AS offre à tout adhérent, la possibilité de s'entraîner, de participer à de multiples compétitions dans l'activité de son choix, l'opportunité de se former et de prendre des responsabilités diverses dans le fonctionnement de l'AS même (membre du comité directeur, arbitre, juge ...).
- Pour les entraînements, les élèves se rendent directement sur les installations sportives par leurs propres moyens, en tenue de sport et avec leur bouteille d'eau. A la fin des horaires des entraînements, les élèves ne sont plus sous la responsabilité du professeur.
- Les élèves sont informés des horaires, des lieux de rendez-vous et de rencontres sportives, des modifications essentielles du programme par voie d'affichage sur la télé dans le hall du collège et sur Pronote. Chaque élève est tenu de s'informer en les consultant chaque semaine, afin de pouvoir communiquer les renseignements utiles à sa famille.
- Lors des déplacements en car, taxi ou accompagnés sur le lieu de rencontre par des parents, les élèves restent sous la responsabilité soit d'un professeur d'EPS du collège, soit un professeur d'EPS d'un autre établissement du district, et ceci tout au long du créneau horaire prévu.
- A tout moment et en toute circonstance, il est demandé à chaque élève de:
 - Suivre les consignes d'organisation et de sécurité données
 - De respecter le matériel et les installations
 - De respecter les autres joueurs et les professeurs encadrant
 - De ne jamais se soustraire à la surveillance du professeur.
- En cas de manquement grave ou répété à une de ces règles, et après étude des faits, l'exclusion de l'adhérent fautif peut être décidé, sans remboursement des frais d'inscription. Si les faits le justifient, des sanctions plus importantes peuvent également être prises par le collège.
- Durant les déplacements et l'ensemble des activités proposées, les élèves inscrits et à jour de leur cotisation sont couverts par l'assurance MAIF contractée par l'association sportive.
- **L'inscription à l'AS implique de participer REGULIEREMENT aux entraînements et aux compétitions** (si inscrit). Toute absence répétée sera signalée aux familles, qui devront justifier l'absence. En cas d'absence prévisible, prévenir le professeur.

Signature :

Association sportive Saint-Exupéry 2023-2024



7 rue des Cardinettes
78570 Andrésey
Tel : 01 39 74 71 17

<http://www.clg-st-exupery-andresy.ac-versailles.fr/>

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Durant les 12 derniers mois

1. Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	Oui Non
2. Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	Oui Non
3. Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	Oui Non
4. Avez-vous eu une perte de connaissance ?	Oui Non
5. Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus des raisons de santé, avez-vous repris sans accord d'un médecin ?	Oui Non
6. Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	Oui Non

A ce jour

7. Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite ...) survenue durant les 12 derniers mois ?	Oui Non
8. Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	Oui Non
9. Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	Oui Non

*** NB: les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié**

Si vous avez répondu NON à toutes les questions:

Pas de certificat médical à fournir

Si vous avez répondu OUI à 1 ou plusieurs questions:

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Inscriptions AS: mercredi 13 septembre 2023 de 13h à 15h au gymnase Diagana
ou directement durant les AS à partir du mardi 19 septembre

Les compétitions UNSS se dérouleront le mercredi après-midi.
Possibilité de pratiquer plusieurs activités en fonction des horaires d'entraînement pour 40€.

Activité pratiquée	Enseignant responsable de l'activité	Horaires d'entraînement	Nombre de compétitions dans l'année	Lieu
Athlétisme	Mme Louriais	Mercredi de 13h à 14h30 (tous)	3 à 5 compétitions	Stade Stéphane Diagana
Badminton	Mme Arnaud	Mercredi de 13h à 14h30 (4e-3e)	3 à 5 compétitions	Gymnase Stéphane Diagana
		Mercredi de 14h30 à 16h (6e-5e)		
Cross-training	Mme Louriais	Jeudi de 17h05 à 18h30 (tous)	1 à 3 compétitions	Gymnase Stéphane Diagana
Cross-training	M. Monteiro	Mercredi de 14h30 à 16h (tous)	1 compétition	Gymnase Stéphane Diagana
Tennis de table	M. Monteiro	Mercredi de 13h à 14h30 (tous)	3 à 5 compétitions	Gymnase Stéphane Diagana
Escalade	Mme D'Hainaut	Mercredi de 13h à 14h30 (niveau débrouillé)	2 compétitions	Gymnase Stéphane Diagana
		Mercredi de 14h30 à 16h (niveau débutant)		
Step	Mme Poussin	Mardi de 17h10 à 18h30 (tous)	2 à 3 compétitions	Gymnase Stéphane Diagana
		ou Mercredi de 13h à 14h30 (tous)		

Droit à l'image :

J'autorise l'association sportive du collège Saint Exupéry à utiliser les photos de mon enfant dans le but de faire la promotion de l'association sportive d'Andrésy.



Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e)

Demeurant

Téléphone domicile

Téléphone portable ou travail

Email obligatoire

.....

Autorise, mon fils, ma fille, à faire partie de l'association sportive du collège.

J'accepte que les responsables de l'A.S. autorisent en mon nom, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin.

Eventuellement, allergie aux médicaments:

.....

En outre, j'autorise le transport en voiture particulière, le cas échéant.

Fait à....., le.....

SIGNATURE :

Modalités d'inscription: la présente fiche, le questionnaire de santé rempli, et **un chèque de 40 euros** à l'ordre de A.S. du collège St Exupéry (ou **Pass +**)
Tee-shirt de l'AS : 10€, obligatoire pour les compétitions

Elève

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Sport 1 :

Sport 2 :